



## Entreprise de traiteur radié depuis et toujours en activité

-----  
Par Joulia

Bonjour des amies on des soucis et je pense que les conséquences peuvent être dramatique. je vais essayer d'être le plus clair possible. Il a monté une entreprise de traiteur en 2018 et à été radié en 2021 les raisons je ne les connais pas. Sa femme a découvert tout ça sur les réseaux sociaux. Il son actuellement des futur couples qui leurs demande de rembourser les acomptes qu'il son versé et vue que il les sa dépenser il ne peut pas. L'entreprise était on non de son mari première question vue qu'il son Marié que risque t' elle? (Il non pas de contrat de mariage)

Judiciairement ils risque quoi si une plainte et déposer?

Et autre chose il lui reste 6 mariages pour cette année et pour pas être plus dans la galère il doit les honorer comment il peut faire ? et surtout être dans la l'égalité!! il na plus un sous il ne peuvent même plus payer leur crédit merci pour votre réponse. Cordialement.

-----  
Par kang74

Bonjour

Etant mariée sans contrat, profitant des revenus de la communauté, elle est solidaire des dettes de son mari.

Bien évidemment, cumuler escroquerie des clients, + fraude fiscale et sociale peut amener plaintes et condamnation qui vont avec.

Le fisc peut remonter sur 10 ans pour épilucher les comptes.

Vous parlez de crédit, donc on peut comprendre qu'il y a un bien à saisir.

Je conseille de rembourser les derniers clients et de trouver un emploi en tant que salarié.

Un dossier de surendettement peut être déposé mais cela ne prendra pas en compte les conséquences d'un délit pénal ou d'une fraude.

-----  
Par Joulia

Il son un crédit voiture de 600 et il son un loyer de 900 rien ne leur appartient